

**La Poste Suisse
devient une société anonyme**

Exposé de Peter Hasler

Président du Conseil d'administration de La Poste Suisse

25 juin 2013

SEUL LE TEXTE PRONONCE FAIT FOI

Mot de bienvenue

Nouvelle forme juridique, nouvelle structure du groupe

Le 26 juin 2013, la Poste entame un nouveau chapitre de son histoire : l'établissement de droit public La Poste Suisse reçoit une forme juridique moderne et devient La Poste Suisse SA. Même après cette transformation, la Confédération reste propriétaire à 100% de la nouvelle société anonyme de droit public, mais désormais en tant qu'actionnaire.

Le même jour, PostFinance en est détachée pour devenir une société anonyme de droit privé, soumise à la surveillance de la FINMA. PostFinance est ainsi soumise à la surveillance en usage dans la branche, conformément à sa dimension d'établissement financier grand public majeur de Suisse.

La Poste regroupera à l'avenir trois sociétés du groupe sous l'égide de la nouvelle SA : Poste CH SA, PostFinance SA et CarPostal Suisse SA. Avec ses unités PostMail, PostLogistics, Swiss Post Solutions et Réseau postal et vente, Poste CH SA exercera ses activités sur le marché de la communication et de la logistique.

La nouvelle organisation de la Poste

La nouvelle organisation correspond aux quatre marchés sur lesquels la Poste est présente aujourd'hui :

- CarPostal Suisse SA : marché des transports publics
- Poste CH SA : marché de la communication et marché de la logistique
- PostFinance SA : marché des services financiers grand public

La nouvelle structure sera juridiquement valable dès le 26 juin 2013 par les inscriptions correspondantes auprès du registre du commerce.

Service universel, concurrence, surveillance

Rien ne change dans le mandat confié à la Poste par la Confédération. La Poste continuera de remplir sa mission de service universel comme auparavant.

- Répondant à des exigences qui portent à fois sur l'offre, la qualité et les prix, le service postal universel est pour partie orienté sur les besoins des expéditeurs. D'autre part, il prend en considération les besoins des destinataires avec des exigences élevées pour la distribution à domicile – notamment en ce qui concerne la desserte au niveau national.
- En outre, les courriers A et B restent partie intégrante du service universel. Pour 90% de la population, les points d'accès au réseau d'offices de poste doivent être accessibles en 20 minutes à pied ou par les transports publics. Dans les régions où la Poste assure un service à domicile, cette durée est fixée à 30 minutes.
- Dans le domaine des services de paiement, le service universel inclut toujours les ouvertures de comptes, les virements, les paiements et les versements. Les services de paiement doivent être accessibles pour 90% de la population en 30 minutes, que ce soit à pied ou par les transports publics. Contrairement au service postal universel, la desserte de base en services de paiement peut s'effectuer de manière technologiquement neutre, ce qui, pour PostFinance, ouvre la voie à de nouvelles offres modernes, encore mieux adaptées aux besoins de la clientèle.

Hormis les lettres jusqu'à 50 grammes encore protégées par le monopole, les autres prestations et produits de la Poste sont ouverts à la concurrence depuis quelque temps déjà. Mais ce monopole résiduel ne protège pas la Poste, qui se trouve dans les faits en concurrence avec les moyens de communication électroniques, tels que les e-mails et les SMS.

La Poste reste toujours soumise à la surveillance de différentes autorités. Celle-ci a été élargie suite à la révision totale de la législation postale et adaptée de manière plus différenciée aux prestations de la Poste.

- Le DETEC et l'Administration fédérale des finances continuent d'assumer le rôle de la propriétaire et sont notamment chargés de contrôler la réalisation des objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral.
- Nouvellement créée, l'autorité indépendante PostCom remplace PostReg pour assurer la surveillance du marché postal suisse. Elle a pour mission de garantir le service universel pour les services postaux, de contrôler la qualité des prestations et de veiller à une concurrence équitable.
- L'OFCOM est investi de nouvelles compétences, qui portent notamment sur l'aide à la presse, la surveillance des services de paiement et la poursuite du développement de la législation postale.
- Les prix pratiqués par la Poste en dehors du monopole sont toujours soumis à la loi concernant la surveillance des prix. C'est le Conseil fédéral qui approuve les tarifs relevant du service réservé, et qui valide les rabais applicables dans le cadre de l'aide indirecte à la presse (sur proposition soumise par l'OFCOM).
- Désormais, PostFinance est également soumise à la surveillance de la FINMA.
- En tant qu'entreprise concessionnaire, CarPostal Suisse SA reste soumise à la surveillance de l'Office fédéral des transports (OFT).

Obligations fiscales

Le changement de statut de la Poste s'accompagne de nouvelles obligations. Ainsi, elle est intégralement soumise à l'impôt au niveau fédéral, cantonal et communal. Pour 2013, elle table sur des impôts d'un montant correspondant à environ 22% des bénéfices déterminants.

Aujourd'hui déjà, la Poste est soumise à la TVA. A cet égard, son nouveau statut ne change rien. Le montant net de l'impôt (impôt sur le chiffre d'affaires après déduction de l'impôt préalable) versé chaque année par la Poste à l'Administration fédérale des contributions s'élève à environ 250 millions de francs.

Fin mai 2013, La Poste Suisse a conclu un ruling fiscal avec l'Intendance des impôts du canton de Berne. Les autres cantons ont été intégrés à l'élaboration de ce ruling dans le cadre de la Conférence suisse des impôts et ont obtenu la possibilité de soumettre une prise de position écrite.

Ce ruling définit la règle de ventilation des impôts au niveau des différents cantons, autrement dit la clé de répartition intercantonale. Il correspond à la répartition habituelle sur les sites de Poste CH SA, PostFinance SA et Poste Immobilier SA.

Haute solvabilité

En raison du besoin en fonds propres de PostFinance SA à hauteur de 4.7 milliards de francs, les besoins en liquidités de la maison mère La Poste Suisse SA ont augmenté. C'est pourquoi celle-ci a eu recours à des fonds externes en 2012.

A cette fin, elle a fait évaluer sa solvabilité par l'agence de notation Standard & Poor's. Celle-ci lui a attribué les très bonnes notes AA+ pour le groupe et AA pour PostFinance, rendues publiques lors de la conférence de presse de bilan du 21 mars 2013. Ainsi, la Poste a pu avoir recours aux fonds externes susmentionnés à des conditions particulièrement avantageuses.

Hansruedi Köng, le responsable de PostFinance, vous fournira plus tard les détails de la dotation en fonds propres de PostFinance.